

# Conseil Municipal n°1

Séance du 4 janvier 2022 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,  
Date de convocation : 31/12/2021

**Personnes présentes :** 15/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER — Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR – Sandrine MARECHET - Hervé DUQUESNE - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL - Elisabeth LAFANECHERE

**Secrétaires :** Sophie COMBREAS-GOUTEY,

**Secrétaire de séance :** Sandrine MARECHET

**Absents excusés :**

## APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire demande exceptionnellement à ce que le compte-rendu soit validé à la prochaine séance.

### 1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire annonce :

Pas de DPU pour cette séance.

### 2- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER L'ENSEMBLE DES PIECES POUR FINALISER L'ACQUISITION DE LA MAISON SITUEE 34 RUE CENTRALE

**Offre de vente de la maison située 34, rue centrale. Maison LOMBARDIN**

**Le Maire rappelle :** nous avons reçu une offre de vente (courrier du 22 décembre) avec un prix de vente à hauteur de 90 000 euros –effort consenti par le vendeur- (estimation à 120 000 pour le vendeur et entre 70 000 et 80 000 pour le conseil municipal). Elle avait été vendue par la commune en 1961 (pour information, c'était l'ancienne école). La signature de la vente pourrait avoir lieu d'ici fin juin 2022. Cette maison est en plein centre-bourg et attenante aux bâtiments qui doivent être détruits.

La question du financement et de l'endettement se pose.

Une rencontre a eu lieu avec les services financiers de LFA fin décembre pour connaître l'impact de l'endettement de l'achat de cette maison tout en tenant compte des investissements du projet du centre bourg. Après une étude approfondie et en attendant la part de subvention de la région, il nous est préconisé d'emprunter 600 000 euros dans un premier temps afin de pouvoir débiter sereinement les travaux. Dans un second temps, un deuxième prêt pourrait être envisagé afin d'ajuster au plus juste la somme manquante pour finaliser le projet sans pour autant mettre la commune dans une situation critique. Cette opportunité immobilière semble indispensable d'acquiescer dans le cadre du projet du centre bourg pour les élus et surtout avant de débiter la démolition. Ensuite, un long échange autour des possibilités d'exploitation de ce lieu anime le débat (logements, Tiers lieu, MAM). Le maire stipule que nous ne pouvons pas encore répondre à toutes les questions. Une prochaine réunion aura lieu avec la maîtrise d'ouvrage pour avancer sur le sujet avec cette nouvelle donnée.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet d'achat.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer l'ensemble des pièces pour finaliser l'acquisition de la maison située 34 rue centrale.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

### **3- PROPOSITION DE PARTICIPER A LA CREATION D'UNE POLICE INTERCOMMUNALE**

Le Maire a été contacté à l'automne par la commune de Montbrison en présence des élus des communes voisines de St Thomas la Garde, Lézigneux, Précieux...afin de présenter le dispositif d'une création d'une police intercommunale. Le rôle d'une police municipale n'est pas de remplacer la gendarmerie : la police serait là davantage pour de la prévention sur des problématiques de voisinage, d'insécurité, de stationnement, de la vidéo-surveillance... Cela peut régler les soucis de travaux sans permis ou autorisations ou de petites infractions pour lesquelles le maire doit souvent se déplacer et n'a pas toujours une réponse favorable. En cas d'infraction, la gendarmerie sera appelée pour le travail d'enquête.

Le tarif est de 29 euros par heure et par personne (il faut compter 58 euros car il y a deux personnes dépêchées). L'idée est d'instaurer des rondes et on pourrait les appeler sur des besoins spécifiques (fête patronale ou autres), les policiers seraient sous la responsabilité du maire de la commune sur laquelle ils interviennent.

Depuis 4 ans, Champdieu utilise ce service à hauteur de 4 heures par semaine, les communes de Lézigneux et de Saint thomas la garde viennent d'y adhérer.

Une convention est prévue à cet effet.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur sa collaboration au projet de police intercommunale. Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise la maire à participer à l'élaboration de projet d'une police intercommunale.

Approuvé à 7 voix sur 15 voix.

Contre à 2 voix sur 15 voix

Abstention à 6 voix sur 15 voix

#### **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :**

##### **INFOS DIVERSES :**

- **Réflexion sur la création d'un équipement sportif sur le Haut Forez**  
Les communes de Margerie Chantagret, Marols, St Jean Soleymieux, Chenereilles, Boisset Saint Priest , Lavieu, Soleymieux (communes de l'ancien canton) seraient favorables pour la création d'un terrain synthétique avec d'autres équipements sportifs pour les habitants de l'ancien canton. Cela peut aller du terrain synthétique à la salle multisport. Après discussion, les élus constatent que c'est un projet qui se tourne plus vers les communes du haut forez et ne retient peu leurs attentions et préfèrent se focaliser sur leur propre commune.
- **Logiciel de gestion pour la garderie / cantine**  
La logistique des inscriptions et paiement des repas a besoin d'être modernisée. Des devis ont été faits pour investir dans un logiciel. Ils s'élèvent autour de 4000 euros, avec une maintenance de 400 / 500 euros annuellement. Cela pourrait être le même outil que pour la cantine. C'est un point à aborder avec l'association de la cantine car il serait judicieux de regrouper les deux afin de mutualiser les frais (sinon, il y aurait un compte Mairie et un compte cantine, donc un coût deux fois plus élevé). Il faudrait mettre en place une commission qui permettrait aux parents de l'association d'être actifs, au sein de la mairie.

**TOUR DE TABLE :**

- **Enfance Jeunesse** : enlever les décorations de Noël le 8 janvier
- **Commission sociale** le 21 janvier 2022 à 20 h
- **Communication** : lecture du bulletin vendredi 14 janvier à 20 h
- **Siel** : recrutement d'une nouvelle chargée de mission pour des recherches de subventions.
- **Rencontre SOGRAMA** le 10 Janvier dans le cadre du mécénat.

**CLOTURE DE LA SEANCE à 11h**

**Prochain conseil municipal  
Le mardi 8 Février 2022 à 20h  
A la salle du conseil municipale**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie  
À partir du 12/01/2022.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE' at the bottom, with a central emblem.